

AMIANTE

L'amiante constitue un problème majeur de santé publique et de santé au travail : ce matériau aux multiples qualités s'est révélé hautement toxique. Interdit en France depuis 1997, il reste présent dans de nombreux bâtiments et équipements.

De 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu, les fibres d'amiante sont invisibles dans les poussières de l'atmosphère. Inhalées, elles peuvent se déposer au fond des poumons et provoquer des maladies respiratoires graves.

Concernant les travailleurs, le Code du travail prévoit des dispositions spécifiques qui doivent s'appliquer à tous les travaux exposant à l'amiante. Deux types d'activités sont distinguées : les travaux d'encapsulage et de retrait de matériaux contenant de l'amiante, appelées activités de sous-section 3 et les interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante, appelées activités de sous-section 4.

Sources : INRS Dossier Amiante 2018

Formations

SENSIBILISATION AU RISQUE AMIANTE



propose une formation pour toute personne désirant connaître les risques de l'amiante et les moyens de prévention de ces risques.

Modalités d'intervention

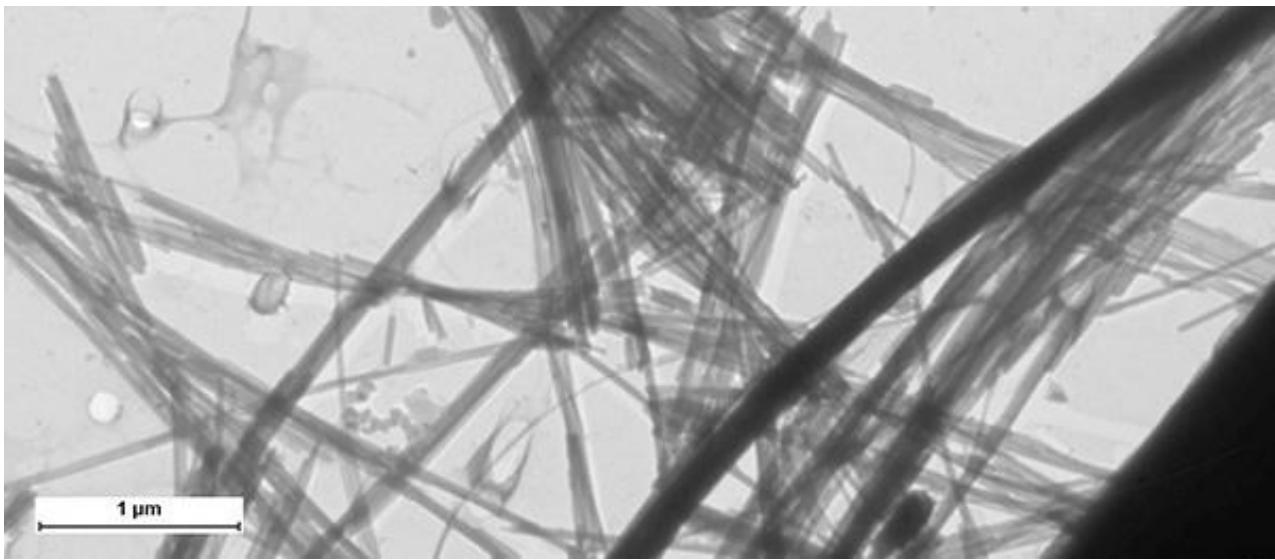
Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise)

Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Agilforma est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de mise en place de solutions d'aménagement.

Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.



Sensibilisation au risque amiante

Formation

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui

- Toute personne désirant connaître les risques de l'amiante pour la santé, les obligations réglementaires concernant la gestion du risque amiante et les moyens de prévention de ces risques
- Cette formation n'est pas destinée aux personnes dont les activités relèvent de l'article R. 4412-139 du Code du Travail (interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante)

Prérequis

- Pas de prérequis particulier

PÉRIODICITÉ DE RECYCLAGE

- Déterminée par l'employeur

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaitre les risques liés à l'amiante
- Connaitre la réglementation en vigueur
- Connaitre les moyens de protection à mettre en œuvre

DOCUMENT DÉLIVRÉ

- Délivrance d'une attestation de formation

Durée : 7 heures (1 jour)

Tarif intra-entreprise : 1 150 € HT (jusqu'à 10 participants)